

[Texte]

Mr. Le Pan: Yes, I think so. I think the supervisors feel much more comfortable having a legal entity that can be regulated as a bank under the Bank Act statutes with respect to its capital, its investments and those kinds of things. I think they feel more comfortable with that than they do trying to regulate a branch of a bigger operation of which it is only a very small part and not a separate legal entity.

Mr. Rodriguez: American Express did not meet any of these guidelines or requirements, yet it was allowed to be established as a bank in Canada. How do you square that?

Mr. Le Pan: Going back to my comments of a few moments ago, American Express is established in Canada as a bank, as a subsidiary of an operation, and it is a legally incorporated Canadian entity. It will be regulated as such with respect to all of its activities, including things like car leasing and data processing. With respect to my comments about branches and subsidiaries, the result is that there is now an operational Amex bank in Canada.

The issue of policy related to foreign entry and when ministers depart from guidelines is a very broad issue, one I would be prepared to talk about. I do not know whether you want to start that discussion today or come back to it, because that goes quite a bit beyond—

Mr. Rodriguez: I will come back to it.

• 1130

The Chairman: I intend to call Amex as a special witness on this whole issue, because I think that issue was before the committee last fall, and we ought to call them as a special witness on their own.

Mr. Le Pan: I would certainly be willing, Mr. Chairman, to come back and talk about the policy aspects of the American Express decision in this context.

The Chairman: I think we will leave that issue right now.

We have Mr. Mills coming on November 20 for two sessions, and then on November 21 we are going to have an in camera meeting to go over the briefs we should have received by that point and other issues that might come before the committee.

I declare this meeting adjourned.

[Traduction]

M. Le Pan: Oui, je le crois. À mon avis, les superviseurs sont beaucoup plus à l'aise avec une entité juridique que l'on peut réglementer comme une banque en vertu de la Loi sur les banques en ce qui concerne son capital, ses placements, etc. Je crois qu'ils se sentent plus à l'aise dans un tel cas que s'ils devraient essayer de réglementer une succursale d'une très grosse banque dont elle ne représente qu'une très petite partie et pas une entité juridique séparée.

M. Rodriguez: American Express ne répondait à aucune de ces lignes directrices ou exigences, et pourtant elle a été autorisée à s'installer comme une banque au Canada. Comment expliquez-vous cela?

M. Le Pan: Revenons aux commentaires que j'ai formulé il y a quelques instants. American Express est établie au Canada comme une banque, comme une filiale d'une entreprise, et c'est une entité canadienne légalement constituée en société. Elle sera réglementée comme telle en ce qui concerne toutes ses activités, y compris les opérations de location-bail de voitures et les activités informatiques. En ce qui concerne mes commentaires sur les succursales et les filiales, le résultat, c'est qu'il existe actuellement une banque Amex en exploitation au Canada.

La question de la politique ayant trait à l'entrée d'institutions étrangères et au cas où les ministres ne respectent pas les lignes directrices constitue une question très vaste sur laquelle je serai disposé à m'entretenir. Je ne sais pas si vous souhaitez entamer cette discussion aujourd'hui ou y revenir, parce que cela dépasse nettement...

M. Rodriguez: J'y reviendrai.

Le président: J'ai l'intention de convoquer Amex comme témoin spécial sur toute cette question, car je pense que cette question a été examinée par le comité à l'automne et que nous devrions leur demander de comparaître comme témoin spécial.

M. Le Pan: Monsieur le président, je serais tout à fait disposé à revenir et à vous parler des aspects technocratiques de la décision concernant American Express dans ce contexte.

Le président: Nous allons laisser là toute cette question pour aujourd'hui.

Le 20 novembre, nous aurons M. Mills pour deux séances et ensuite le 21 novembre nous aurons une réunion à huis clos pour étudier les mémoires que nous devrions avoir reçus d'ici là et les autres questions sur lesquelles le comité pourrait avoir à se pencher.

La séance est levée.